

Le Maire atteste le caractère
exécutoire du présent arrêté,
publié le 21/12/2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T108

Portant autorisation de circulation
sur l'impasse des Mésanges, la
rue des Fauvettes, la rue des
Bouvreuils, la route de Kerviziou-
Bihan et la rue des Chardonnerets
du 08/01/2024 au 08/07/2024

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE domiciliée au 2 route des Vallées – Bonneuil de Verrines CELLES SUR BELLE (79 370) pour des travaux de restructuration HTA Enedis ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur l'impasse des Mésanges, la rue des Fauvettes, la rue des Bouvreuils, la route de Kerviziou-Bihan et la rue des Chardonnerets ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – du 08/01/2024 au 08/07/2024, de 8h à 18h, la circulation des véhicules sur l'impasse des Mésanges, la rue des Fauvettes, la rue des Bouvreuils, la route de Kerviziou-Bihan et la rue des Chardonnerets est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation sera interdite dans les deux sens ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité ;
- Une déviation sera mise en place pour la circulation située sur la route de Kerviziou-Bihan ;
- L'entreprise chargée des travaux sera en charge de sécuriser la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE de jour comme de nuit. Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE ;
- Les services techniques de Ploubezre ;

Fait à Ploubezre Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

